



AGENDA **22** local de Lys-lez-Lannoy

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
de Lys-lez-Lannoy

 **Lys-lez-Lannoy**
Vivre ensemble

 Label
handicap 2015
de Lys-lez-Lannoy





« *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

**Loi pour l'égalité des droits et des chances,
la participation et la citoyenneté des personnes
handicapées du 11 février 2005**





Dès le 6 mars 2014, trois semaines avant les élections municipales, notre groupe s'engageait pour une politique municipale inclusive, en

signant un protocole pour les priorités fondamentales de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et leur famille.

Au lendemain de notre élection, une conseillère municipale était nommée pour mettre en oeuvre l'Agenda 22. Madame Pascale De Mets peut intervenir dans toutes les commissions pour, à chaque fois qu'une décision est prise, vérifier qu'elle soit compatible avec les problèmes que peut rencontrer une personne en situation de handicap.

C'est une priorité, plus que les mots, plus que les discours, une réflexion, des actes.

Gaëtan JEANNE
Maire de Lys-lez-Lannoy

L'AGENDA 22 DE QUOI S'AGIT-IL ?

DÉFINI par l'assemblée générale des Nations Unies (ONU) en 1993, l'agenda 22 énonce 22 principes qui visent à assurer l'égalité de chances aux personnes en situation de handicap.

Les 22 règles sont subdivisées en trois groupes :

LES RÈGLES 1 À 4

Les conditions préalables (sensibilisation, soins, réadaptation, services d'appui).

LES RÈGLES 5 À 12

L'accès à tous et par tous (accessibilité, éducation, sport, loisirs, culture, emploi...).

LES RÈGLES 13 À 22

Les mesures d'application (coordination des travaux, prise de décisions et planification, formation du personnel, échanges entre personnes handicapées et partenaires, information et recherche...).

C'est un outil permettant de structurer et d'apporter des lignes de conduites pour bâtir une politique du handicap à l'échelon local.

La ville de Lys-lez-Lannoy a adopté en décembre 2013 la mise en place de l'agenda 22 local (2014-2020).

Lys-lez-Lannoy souhaite offrir une ville accessible aux personnes en situation de handicap.

Une accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie. Accès à tout, pour tous. Les actions mises en place doivent prendre en compte divers aspects (éducation, logement, accessibilité...) dans le respect de la loi et au regard des droits fondamentaux des droits de l'Homme

S'appuyant sur des échanges réguliers avec sa Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH), son diagnostic des Établissements Recevant du Public, mais aussi sur l'expertise des établissements et structures représentatives des personnes en situation de handicap, la ville de Lys-lez-Lannoy s'engage à développer un programme visant à l'accessibilité pour tous, dans tous les domaines de la vie : scolarité, emploi, logement, culture, loisirs, sport, santé, accessibilité des bâtiments, des transports et la vie citoyenne.

LES 22 ENGAGEMENTS

- 1 Sensibilisation
- 2 Accès aux soins/prévention santé
- 3 Accompagnement vers l'autonomie
- 4 Aide au quotidien
- 5 Pour une ville inclusive
- 6 Dès le plus jeune âge
- 7 Insertion professionnelle, aménagement, maintien dans l'emploi
- 8 Maintien des revenus, sécurité sociale
- 9 Dimension humaine, qualité de vie, protection
- 10 Culture accessible
- 11 Activités de loisirs et sportives accessibles
- 12 Accès aux lieux de cultes
- 13 Accès universel à l'information
- 14 Une action politique participative
- 15 Application de la loi
- 16 Politique économique
- 17 Coordination des travaux
- 18 Organisations de personnes handicapées
- 19 Un accueil adapté, pour une réponse appropriée
- 20 Suivi et évaluation annuelle
- 21 Coopération technique et économique
- 22 Coopération Internationale.

5



ENGAGEMENT 1

SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTES FORMES DE HANDICAP

Mettre en place une politique de service public de proximité

L E pôle "Solidarités" municipal se pose en service de proximité dédié aux personnes handicapées.

Il regroupe les compétences de l'action sociale locale, du logement, de la santé, des séniors, de l'emploi et du handicap.

Il a pour but de mettre en œuvre la politique de promotion du handicap.

Pour conjuguer sa volonté de faire participer les associations à la construction de projets et les exigences de la loi du 11 février 2005 la Ville s'appuie sur :

6

1. La Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) qui a pour mission de valider et proposer les projets d'accessibilité.

2. La Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH) qui permet les échanges de pratiques entre l'ensemble des communes de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et les instances représentatives des Personnes à Mobilité Réduite. (PMR)

3. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui est référencé comme lieu d'accueil de 1er niveau de la MDPH du Nord. Le CCAS vous accompagne dans vos demandes, et vous aide dans la constitution du dossier MDPH, garantissant l'envoi d'un dossier complet et recevable.

ENGAGEMENT 2

ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION DE SANTÉ

FAVORISER l'égalité devant l'accès aux soins, sensibiliser la population dans le domaine sanitaire, développer des actions de prévention, lutter contre les addictions sont les enjeux primordiaux pour la ville de Lys-lez-Lannoy.

Face à cette réalité un service municipal de prévention santé a été créé.

Les objectifs prioritaires : l'addictologie, la prise en charge de la détresse psychique, le cancer, la nutrition-alimentation, la prévention du diabète, les

Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), l'accès aux soins et aux droits.

La municipalité s'engage à développer un réseau étroit avec des partenaires spécialisés dans le domaine de la santé comme l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le Service de Prévention Santé (SPS) du Département, les professionnels de santé publique et privée du Territoire.

7

PARTENARIAT AVEC LA CPAM

Diffusion d'informations en matière d'accès aux droits, CMUC, l'aide à la mutualisation et à la mutuelle.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Collaboration étroite entre le CCAS et le centre de Bilan de Santé, afin de faciliter la prise en charge des administrés en difficultés.

PARTENARIAT AVEC L'ARS

Echanger, mettre en place des actions de prévention diverses avec des partenaires spécialisés.

Par ailleurs, Lys-lez-Lannoy fait partie prenante depuis février 2013 du Comité Local de Santé Mentale.



ENGAGEMENT 3

ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

LYS-LEZ-LANNOY met en œuvre une politique d'orientation, de soutien et d'accompagnement dans les adaptations nécessaires à l'appropriation de l'environnement des PMR.

Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir disposer d'un logement adapté et d'élargir le choix de leur lieu de vie.

Lys-lez-Lannoy souhaite encourager les mises en accessibilité des loge-

ments privés pour ses administrés en situation de handicap.

Le CCAS se présente comme un relais et apporte une aide dans l'analyse des besoins en s'appuyant en amont sur les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

Il convient également d'évoquer les différents aménagements éligibles à subventions comme l'adaptation d'un véhicule par exemple.

8

ENGAGEMENT 4

UNE AIDE AU QUOTIDIEN

L'AGENDA 22 Local Lyssois s'articule à travers 4 objectifs :

- Faire des services municipaux un lieu d'accueil de proximité, un lieu d'information et d'orientation. Le CCAS est le lieu d'accueil de 1er niveau MDPH.
- Faire de la CCAPH, le relais des besoins des administrés.
- Travailler avec un réseau de services spécialisés et compétents afin de mieux répondre aux besoins des administrés.

La ville de Lys-lez-Lannoy sollicite différents services, par la signature de multiples conventions de partenariat (Réseau Santé Diamant, CLIC service spécifique et spécialisé concernant l'accompagnement des personnes vieillissantes...)

- Renforcer son offre de service de proximité pour rompre l'isolement. Des services sont développés :

- Service de transport gratuit hebdomadaire (courses) ou de façon occasionnelle, livraison de repas à domicile...
- Veille sanitaire par le biais des plans canicule et grand froid.

À NOTER

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes handicapées et leur famille, ainsi que sensibiliser tous les citoyens aux handicaps.

ENGAGEMENT 5

UNE VILLE INCLUSIVE

DANS l'intérêt et le bien-être de tous les Lyssois, la commune s'engage à la mise en conformité de ses ERP et à une accessibilité généralisée pour faciliter la vie quotidienne et l'accès à l'ensemble des services municipaux.

En ce sens la commune de Lys-lez-Lannoy a effectué de nombreux travaux de mise en conformité afin de rendre ses bâtiments accessibles.

La Ville alloue un budget annuel de 100 000 €. Ce plan sur 5 ans (2010-2015) porte le budget total alloué à 600 000 €.

Pour faciliter les déplacements et la participation à la vie publique, quelques innovations ont vu le jour.

Depuis 2009, 13 bornes de guidage pour malvoyants réparties sur 6 ERP ont été installées : Parc Jean Ferrat, place du marché, Ferme du Gauquier, Bibliothèque, Espace Culturel AGORA (abritant entre autres le Syndicat d'initiative, et l'école de Musique), Théâtre de l'Eden, Mairie.

Par ailleurs, la Ville a fait l'acquisition d'une boucle magnétique pour équiper la salle du Conseil Municipal depuis juin 2013. Une autre boucle magnétique dite événementielle a également été acquise pour équiper les salles de spectacle de la Ville (Théâtre de l'Eden, Espace Culturel AGORA, salle Desmulliez...).

Enfin, un label handicap valorise



De nombreux parkings ont été rénovés en laissant la part belle aux places pour PMR.

les commerces et cabinets médicaux accessibles de la commune.

Par ce biais, la CCAPH et la Ville donnent accès aux débats démocratiques et aux manifestations culturelles aux usagers sourds et malentendants.



ENGAGEMENT 6

UNE VILLE INCLUSIVE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'ACCESSIBILITÉ passe également par un engagement tourné vers la jeunesse. La continuité de service public doit se retrouver dans tous les domaines : scolaire et extra-scolaire, accueil de la petite enfance mais aussi les espaces dédiés à la jeunesse.

Tout enfant quel que soit son handicap a le droit de s'inscrire à l'école la plus proche du domicile familial. La loi reconnaît également que les enfants présentant des besoins spécifiques doivent bénéficier d'un accompagnement adapté. L'Education Nationale apporte des moyens comme les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).

De plus, la Ville propose des postes

d'aide à la prise en charge du repas pendant la cantine pour les enfants nécessitant une aide particulière.

Lys-lez-Lannoy désire s'appuyer sur les associations de parents d'élèves en les associant aux réunions et travaux de la CCAPH pour mettre en place des actions de sensibilisations dans les écoles et associer les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) dans une démarche de réflexion sur des thèmes spécifiques. Dès la rentrée scolaire 2014-2015, dans le cadre des TAP pour les CM1 - CM2 des actions de sensibilisation aux différentes formes de handicap se mettront en place.

10

ENGAGEMENT 7

INSERTION PROFESSIONNELLE

La loi affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs.

Depuis la loi de 1987, les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à l'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés. La loi 2005 réaffirme cette obligation et renforce les sanctions.

Le pôle Solidarités s'entoure de différents partenaires comme la MIE, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour le secteur public et l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes

Handicapées (AGEFIPH) pour le secteur privé. Elle fait également appel aux travailleurs d'ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail médico-socials qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.)

La municipalité remplit ses obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés, mais souhaite aller plus loin dans ces objectifs en s'entourant notamment de structures compétentes et spécialisées : Pole Emploi, Cap Emploi, Sameth (Services d'appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés)

ENGAGEMENT 8

MAINTIEN DES REVENUS ET PROTECTION SOCIALE

L'ÉTAT doit se porter garant de la protection de ses citoyens et veille à ce que ce système n'exclut pas les personnes les plus vulnérables. Face à cet engagement, l'agenda 22 local lyssois s'engage à travers 2 objectifs :

1. Assurer le maintien d'un niveau de ressources suffisant. A ce titre, le CCAS informe sur les différentes prestations possibles : l'AAH, AEEH, la Pension d'invalidité...

Par ailleurs, Lys-lez-Lannoy mène une politique fiscale adaptée : en cas de reconnaissance d'un handicap vous pouvez prétendre : à un abattement pour la taxe d'habitation.

2. Apporter un soutien matériel et humain

MATÉRIEL

Des dispositifs d'aides existent comme la Prestation de Compensation du Handicap, le Fonds de Compensation du Département. Le CCAS vous accompagne dans la constitution du dossier.

HUMAIN

En vous orientant vers des structures d'accompagnement adapté à vos besoins comme les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale).

11

ENGAGEMENT 9

DIMENSION HUMAINE, QUALITÉ DE VIE, PROTECTION

La ville de Lys-lez-Lannoy s'engage à promouvoir la pleine participation de la personne en situation de handicap ou âgée dans la sphère personnelle et familiale. Dans les limites de ses compétences, elle propose à ses administrés un soutien moral, humain et propose des services adaptés aux besoins des personnes.

La Ville porte une attention toute particulière envers les plus vulnérables, notamment les personnes touchées par le handicap ou l'âge dont les capacités et facultés mentales sont

altérées par la maladie, la déficience... Le CCAS peut accompagner les familles dans l'instruction des demandes en matière de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).

Le maintien à domicile fait partie des priorités du CCAS. Il met à disposition des auxiliaires de vie par l'intermédiaire de partenaires associatifs. D'autres services sont proposés comme la téléalarme, le portage de repas à domicile ou encore des visites à domicile par un agent de convivialité.



ENGAGEMENT 10

ACCÈS À LA CULTURE

LES personnes handicapées doivent pouvoir accéder à l'ensemble des services culturels de la commune. En ce sens, Lys-lez-Lannoy propose des spectacles, expositions, manifestations accessibles au plus

grand nombre de personnes et souhaite valoriser les personnes en situation de handicap, en faisant appel à terme aux compagnies d'artistes handicapés.

ENGAGEMENT 11

ACCÈS AUX LOISIRS ET AU SPORT

EN matière de loisirs, la commune recherche des solutions ou alternatives dans son offre de service garantissant une égalité d'accès à tous les âges (CLSH, vacances solidaires, sorties des aînés). La ville s'inscrit dans un projet intercommunal : le PAIPS (Projet

d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive) cette action vise à permettre la pratique d'activités physiques et sportives de façon personnalisée et accompagnée pour les personnes en situation de handicap. (Plus d'infos sur la page "adresses utiles")

ENGAGEMENT 12

ACCÈS AUX LIEUX DE CULTE

L'ACCESSIBILITÉ s'applique aussi aux lieux de culte.
La ville de Lys-lez-Lannoy s'engage à

la mise en conformité de l'Eglise Saint-Luc et du Presbytère.

ENGAGEMENT 13

ACCÈS UNIVERSEL À L'INFORMATION

LYS-LEZ-LANNOY souhaite mettre des moyens efficaces et adaptés pour tous types de handicap (sous-titrage, livre numérique, boucle magnétique, signalétique adaptée, site Internet municipal accessible.)

La ville souhaite également développer un réseau d'échanges de savoirs, de concertation et ouvrir les débats de la CCAPH au public en matière d'accessibilité.

12

ENGAGEMENT 14

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION POLITIQUE

La ville de Lys-lez-Lannoy s'appuie sur les travaux de la CCAPH qui valide, planifie et évalue les mises aux normes des ERP.

Par le biais de son Agenda 22 local, elle souhaite promouvoir ses actions et ses engagements réalisés en faveur des personnes handicapées.

ENGAGEMENT 15

APPLICATION DE LA LOI

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes du public handicapé.

En ce sens, la ville s'engage à remplir ses obligations au regard du cadre législatif. La commune s'engage à accroître ses efforts pour répondre au plus vite aux attentes de ses administrés.

13

ENGAGEMENT 16

ENJEUX ÉCONOMIQUE

Les pouvoirs publics ont la responsabilité des programmes et mesures adoptés à l'échelon national. En ce sens, divers fonds de participation ont vu le jour. La Ville, en sollicitant ces fonds, compte remplir ses obligations au regard du cadre législatif en matière de travaux et de mises aux normes de ses bâtiments communaux.

Pour faciliter l'accès aux commerces de proximité, la Ville encourage les propriétaires de locaux artisanaux, de commerces ou de services, à réhabiliter ou à moderniser leurs locaux et

équipements professionnels.

Les Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), la Chambre du Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, accompagnent et aident les propriétaires pour financer les travaux d'accessibilité.

La ville sollicite le secteur des ateliers protégés et Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Selon leurs compétences d'activités, ces établissements peuvent répondre aux divers appels d'offres consentis par la commune.



ENGAGEMENT 17

UNE PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA COORDINATION DES TRAVAUX

LA commune associe les associations des personnes handicapées dans les instances consultatives (CCAPH et CIAPH). Elles ont un rôle déterminant dans les prises de décisions sur les questions se rapportant aux besoins et attentes des personnes

en situation de handicap.

Les collectivités territoriales sont tenues de rendre compte des actions et avancées en matière d'accessibilité.

La CCAPH transmet annuellement un rapport à la Préfecture.

14

ENGAGEMENT 18

POUR UN SOUTIEN, UNE ÉCOUTE ET UNE REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

UN partenariat solide avec les associations de personnes en situation de handicap placées au cœur de l'action de la Ville, permet d'être au plus près des attentes et préoccupations de tous.

Dans cette optique, la Ville soutient et encourage la constitution d'associations et les invite à participer aux réunions de concertation de la CCAPH. Cette collaboration est essentielle dans l'avancée des divers projets.

ENGAGEMENT 19

UN ACCUEIL ADAPTÉ POUR UNE RÉPONSE APPROPRIÉE

UNE meilleure compréhension du handicap passe par une sensibilisation et aussi par la formation.

L'ensemble du personnel municipal doit être en mesure d'accueillir et d'apporter une réponse appropriée aux demandes des personnes en situation de handicap.

Des associations apportent des éléments essentiels pour une meilleure

connaissance du handicap. (A titre d'exemple AVENIR DYSPHASIE pour les troubles plus ou moins sévères du langage, REMORA concernant la déficience visuelle...)

Par ailleurs, des actions sont mises en place par le service de prévention santé : campagnes d'informations sur divers thèmes afin de sensibiliser et d'informer l'ensemble de la population.

ENGAGEMENT 20

SUIVI ET ÉVALUATION

LE suivi et l'évaluation des programmes mis en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel. Il est transmis à la Préfecture. Un échange de pratiques avec les services de LMCU est également fait dans le but de présenter notre politique d'accessibilité au

niveau local.

Pour répondre aux obligations légales (loi 2005) un bilan est effectué sur l'ensemble des travaux et permet aussi d'inscrire nos réalisations à l'Atlas de l'Accessibilité (Etat).

ENGAGEMENT 21

POUR UNE COOPÉRATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

CETTE prérogative des Nations Unies concerne en premier lieu la coopération internationale. Par l'intermédiaire de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS), une coopération transfrontalière avec la Belgique est en cours d'élaboration portant sur les échanges de pratiques dans l'accom-

pagnement social au sens large.

Le CCAS de Lys-lez-Lannoy est présent au sein de cette instance. Des fondations subventionnées par la Ville se font le relais de cet engagement exemple : Fondation de Lille, Touscan...

15

ENGAGEMENT 22

POUR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

LYS-LEZ-LANNOY présente deux atouts :

- Son jumelage avec la ville de Lotte en Allemagne,
- Sa situation géographique à l'orée de la frontière Belge.

En 2010, a été remis à la ville de Lotte une borne de guidage pour malvoyants faisant ainsi découvrir cette

innovation à nos amis allemands. Cela constitue le point de départ d'un échange de pratiques en matière d'accessibilité entre les 2 communes.

La Belgique pour sa proximité représente une opportunité de coopération sous forme d'expériences et d'échanges de pratique.



ADRESSES UTILES

MDPH 59

21, rue de la Toison D'Or
CS 20372
59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél. : 03 59 73 73 73
Fax : 03 59 73 73 20

CCAS DE LYS-LEZ-LANNOY

12 Bis, avenue Paul Bert
59390 LYS-LEZ-LANNOY
Tél. : 03 20 81 82 06
ccas@mairie-lysllezlannoy.com

L'EMPLOI

CAP EMPLOI

(nouvelle adresse à partir de septembre 2014)
23, rue du Chemin Delmar
59370 MARCQ EN BAROEUL
Tél. : 03 59 31 81 31

AGEFIPH

27 bis, rue du Vieux Faubourg
59000 LILLE CEDEX
Tél. : 08 11 37 38 39
nord-pas-de-calais@agefiph.asso.fr

16

FOND D'INSERTION DES PERSONNES

HANDICAPÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Contacteur M. Guillaume L'Huillier
Directeur Inter-régional
guillaume-lhuillier@caissedesdepots.fr

HANDICAP MOTEUR

SAVS-SAMSAH APF

Les Master du Sart
2, rue de la Cense
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03 20 41 47 47 ou 03 20 41 47 46

DÉLÉGATION APF DU NORD

231, rue Nationale
59000 LILLE
Tél. : 03 20 57 99 84
Fax : 03 20 54 34 91
dd.59@apf.asso.fr



HANDICAP MENTAL / TROUBLES DE LA COMMUNICATION

SAIPHA

PAPILLONS BLANCS DE LILLE

42, rue Roger Salengro
59260 HELLEMES
Tél. : 03 20 43 95 60
Fax : 03 20 47 55 41

AVENIR DYSPHASIE

208, avenue du Général De Gaulle
59370 MONS EN BAROEUL
Tél. : 03 20 47 84 37
Fax : 03 20 47 51 19



ADRESSES UTILES

HANDICAP AUDITIF

SAVS SOURMEDIA

45/4, avenue de Flandre
59290 WASQUEHAL
Tél. : 03 20 17 16 10
Fax : 03 20 17 16 15



HANDICAP VISUEL

SAVS REMORA

10, rue de Colbert
59800 Lille
Tél. : 03 20 74 64 34
Fax : 03 20 74 64 39

UNADEV ROUBAIX

84, avenue du Général De Gaulle
59100 ROUBAIX
Tél. : 03 20 45 28 13



17

LA CULTURE

ASSOCIATION LES DONNEURS DE VOIX

Bibliothèque sonore de Lille

34, avenue Robert Schuman
59370 MONS EN BAROEUL

bibliothequesonorelille@orange.fr

Tél. : 03 20 04 97 41

(Le prêt de livres est gratuit sur présentation de la carte d'invalidité ou d'un certificat ophtalmologique - handicap visuel, moteur, cognitif et intellectuel.)

TRANSPORT

HANDIPOLE TLV

Tél. : 03 20 59 79 59

SPORT

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Agnès Le Lannic
Correspondante Régionale
Sport et Handicap

Tél. : 06 61 69 14 35

agnes.lelannic@drjscs.gouv.fr

PAIPS LILLE EST

Alexis Parsis

Chargé de mission PAIPS Lille Est

Tél. : 07 61 32 95 26

paips.lille.est.edm@gmail.com



ADRESSES UTILES

AMENAGEMENT DU LOGEMENT

**AGENCE NATIONALE DE
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (ANAH)
DDTM**

62, boulevard de Belfort
Boîte postale 289
59019 LILLE CEDEX
Tél. : 03 28 03 83 09
Fax : 03 20 47 55 41

**ARTISANS LABELISÉS HANDICAP
CAPEB**

112, rue Gustave Dubled
59 170 Croix
Tél. : 03 20 99 70 84
contact@capeb-nord.fr

LIEUX ACCESSIBLES EN FRANCE

18

Trouver un lieu accessible en France (musée, cinéma...) www.jaccede.com et www.handitourisme-nord.fr pour trouver musées, hôtels, restaurants... labélisés TOURISME et HANDICAP dans le Nord

NUMÉROS DES SERVICES D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

ANFIR

ASSOCIATION DU NORD DE LA FRANCE DES INSUFFISANTS RESPIRATOIRES

Alain DEVILLERS : **06 75 01 65 35**

anfir.president5962@laposte.net

FÉDÉRATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE

FÉDÉRATION CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET ADULTES HANDICAPÉES
3977

NUMÉROS VERTS NATIONAUX

APF

ÉCOUTE HANDICAP MOTEUR

0800 500 597

SEP (SCLÉROSE EN PLAQUES)

0800 854 976

APF

ÉCOUTE PARENTS

0800 800 766

L'ENSEMBLE des engagements de l'Agenda 22 Local fera l'objet d'une évaluation annuelle, présenté au conseil Municipal et transmis à la Préfecture.

Ces engagements pourront être ajustés et enrichis afin de répondre au plus près des attentes des personnes en situation de handicap.

Face à l'ampleur de la tâche, nous devons travailler dans une perspective d'avenir et de progrès. Nous devons garder à l'esprit la volonté de faire de notre ville, une ville plus accessible. Cette volonté se traduit par une politique d'inclusion.

Aujourd'hui, les actions municipales en matière de petite enfance, d'éducation, d'emploi, de sport, de loisirs ou encore de logement prennent en compte ces questions dans le respect de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Le handicap n'est plus uniquement le problème de la personne, c'est la société toute entière qui doit adapter et donner la possibilité aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement leur vie.

Les vrais changements ne sont ni spectaculaires, ni soudains, ils sont progressifs et réfléchis. Lys-lez-Lannoy s'inscrit dans une démarche qualitative, concrète et réaliste.

CCAS DE LYS-LEZ-LANNOY

12 bis, avenue Paul Bert 59390 Lys-lez-Lannoy
03 20 81 82 06 - ccas@mairie-lysllezlannoy.com